



## MUNCHHOUSE

*Parti, au premier d'azur à trois fleurs de lys d'or, au second de gueules à la bande d'argent chargée de trois cloches de vair d'azur.*

Armoiries créées en 1954. Le premier, qui est de France, rappelle l'appartenance de Munchhouse au royaume de France des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution et s'inspire de trois fleurs de lys posées en pal qui, d'après SCHOENHAUPT, *Armorial des communes d'Alsace, Haute-Alsace*, planche 35, figuraient, vraisemblablement rajoutées, sur une borne de 1584. Le second est de Stoer et évoque la famille noble de ce nom qui, du XIV<sup>e</sup> siècle à 1595, date de son extinction, tenait des Habsbourg – ceux-ci furent seigneurs de Munchhouse depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1648 – d'importants revenus dans le village. Celui-ci apparaît en 1259 sous la dénomination « Munchusen ». L'église est dédiée à sainte Agathe.